



DES RÉPONSES POUR PARTIR EN MISSION

DEVENIR  
VOLONTAIRE  
DE SOLIDARITÉ  
INTERNATIONALE



## Qu'est-ce que le comité de Liaison des ONG de volontariat ?

Créé en 1979, le CLONG-Volontariat regroupe 14 associations concernées par l'envoi de volontaires en mission de solidarité internationale dans les pays en développement hors Union européenne. Lieu d'échange et de réflexion sur les questions de volontariat de solidarité internationale et de ressources humaines expatriées en ONG, le CLONG permet à ses membres d'entretenir un dialogue et une concertation permanente avec les pouvoirs publics. Le CLONG joue également un rôle de conseil et d'information auprès des associations qui souhaitent envoyer des volontaires de solidarité internationale.

Les travaux du CLONG ont permis des avancées fondamentales dans la reconnaissance officielle du volontariat de solidarité internationale et notamment l'adoption de la loi du 23 février 2005, qui définit et améliore le statut de VSI.

### Les associations membres du CLONG

- **Action Contre la Faim :**  
Tel. : 01 43 35 88 88, [www.actioncontrelafaim.org](http://www.actioncontrelafaim.org)
- **ASMAE** - Association Sœur Emmanuelle :  
Tel. : 01 44 52 11 90, [www.asmae.fr](http://www.asmae.fr)
- **ATD Quart-Monde** Terre et Homme de Demain :  
Tel. : 01 40 22 98 35, [www.atd-quartmonde.fr](http://www.atd-quartmonde.fr)
- **BIOFORCE** - Institut de formation humanitaire :  
Tel. : 04 72 89 31 41, [www.bioforce.asso.fr](http://www.bioforce.asso.fr)
- **CEFODE** (Coopération et Formation au Développement) :  
Tel. : 03 88 45 59 90, [www.cefode.org](http://www.cefode.org)
- **DCC** (Délégation Catholique pour la Coopération) :  
Tel. : 01 45 65 96 65, [ladcc.org](http://ladcc.org)
- **DEFAP** (Service protestant de mission) :  
Tel. : 01 42 34 55 55, [www.defap.fr](http://www.defap.fr)
- **FIDESCO :**  
Tel. : 01 47 45 96 60, [www.fidesco-international.org](http://www.fidesco-international.org)
- **France Volontaires :**  
Tel. : 01 53 14 20 30, [www.france-volontaires.org](http://www.france-volontaires.org)
- **GRF** (Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières) :  
Tel. : 01 55 26 90 10, [www.gref.asso.fr](http://www.gref.asso.fr)
- **Handicap International :**  
Tel. : 04 78 69 79 79, [www.handicap-international.org](http://www.handicap-international.org)
- **IFAID** (Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement) :  
Tel. : 05 56 50 08 67, [www.ifaid.org](http://www.ifaid.org)
- **Médecins du Monde :**  
Tel. : 01 44 92 15 15, [www.medecinsdumonde.org](http://www.medecinsdumonde.org)
- **SCD** (Service de Coopération au Développement) :  
Tel. : 04 72 66 87 29, [www.scd.asso.fr](http://www.scd.asso.fr)

## Les missions du CLONG Volontariat

- **Mener une activité de veille en France et dans le monde** sur les engagements humains en solidarité internationale.
- **Représenter la voix de ses membres auprès des pouvoirs publics français et européens** sur les différentes modalités d'engagement volontaire en solidarité internationale.
- **Contribuer à l'animation des échanges au sein des ONG et avec les autres acteurs** de la coopération internationale.
- **Servir de référence pour le VSI** en France et au niveau européen.

## Un peu de lecture

### Documents de réflexion :

- **Vers une solidarité engagée : les nouveaux enjeux du VSI**, 2009 : quelle place et rôle pour le VSI ? Ce document cherche à mieux situer ce qu'il représente dans les relations internationales, la coopération et l'échange, dans un monde de plus en plus interdépendant.
- **L'avenir du volontariat dans la coopération internationale**, 2010 : document réalisé à partir d'une enquête auprès d'une quinzaine de personnalités françaises et étrangères, avec Alternatives Internationales.
- **Actes de la conférence** « L'avenir du volontariat dans la coopération internationale » du 24 novembre 2010, téléchargeables gratuitement sur le site internet [www.clong-volontariat.org](http://www.clong-volontariat.org).

### Outils :

- **Guide du retour, les bons conseils pratiques pour revenir serein** - 2009 : informations pratiques pour les volontaires et les expatriés de retour de mission.
- **Guide du volontariat de solidarité internationale**, 2010 : informations sur les responsabilités incombant aux associations, les aides apportées par l'Etat, les caractéristiques du VSI et ses conséquences sociales et fiscales.
- **Enquête CLONG/IPSOS sur les volontaires au retour de mission** - 2011: disponible en version papier sur demande auprès du CLONG Volontariat.

## Le volontaire de solidarité internationale

### Le statut de VSI

**Le statut de Volontaire de Solidarité Internationale (VSI), défini par la loi du 23 février 2005**, peut être attribué à toute personne majeure, sans condition de nationalité qui, fortement motivée, va mettre ses compétences au profit d'une mission de développement ou d'urgence humanitaire :

- au service de populations en ayant exprimé le besoin,
- dans un pays du Sud ou de l'Est (en dehors de son pays d'origine),
- pour une durée limitée (pas de durée minimale ; plusieurs missions possibles dans la limite de 6 années sur une vie),
- au sein d'une association agréée par le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes.

### Les garanties liées au contrat de VSI

#### Avant le départ :

- une formation obligatoire,
- la prise en charge des frais de voyage.

#### Pendant la mission :

- des contrats de 2 ans maximum (6 années sur une vie),
- une indemnité et parfois des avantages en nature qui permettent de répondre à ses besoins sur place,
- une assurance responsabilité civile et rapatriement,
- une couverture sociale avec assurance vieillesse (retraite).

#### Au retour :

- un appui social et professionnel,
- une indemnité de réinstallation après 24 mois de mission,
- une prime d'insertion professionnelle, versée sous condition,
- la possibilité de validation des acquis de l'expérience (VAE).



### Bon à savoir :

Le volontariat est un motif de « démission légitime ». Une personne qui quitte son activité professionnelle pour devenir VSI (un an au minimum) peut percevoir à son retour des indemnités chômage, si elle remplit les autres critères d'attribution.

## Comment devenir VSI ?

**Le CLONG ne se charge pas de recruter ou d'envoyer des volontaires sur le terrain.**

### **Vous souhaitez partir ?**

Sélectionnez les ONG avec lesquelles vous partagez les mêmes valeurs et qui seraient susceptibles d'être intéressées par votre profil, puis envoyez-leur votre candidature, en précisant vos expériences, vos motivations ainsi que votre disponibilité.

### **Les critères de recrutement :**

- avoir de réelles qualifications et/ou compétences professionnelles,
- une capacité d'adaptation,
- un esprit d'engagement,
- le désir de rencontrer d'autres cultures.

Ces critères sont nécessaires à toute candidature. Cependant, les modalités de recrutement varient selon les ONG : certaines privilégient le départ de jeunes diplômés, d'autres de professionnels confirmés, et parfois de retraités.

**A noter :** Il existe des volontaires en dehors de ce statut (en mission avec des associations non agréées). Dans ce cas, il est impératif de rester vigilant et d'étudier avec attention les objectifs, le projet proposé, le mode d'action, les conditions de départ ainsi que les contrats proposés.



### **En savoir +**

- Vous voulez vous informer sur les Volontariats Internationaux d'Échange et de Solidarité : renseignez vous auprès de France Volontaires, n° Azur 0811 06 10 10, [www.francevolontaires.org](http://www.francevolontaires.org)
- **En région :** Rendez-vous dans les centres d'information RITIMO (Réseau des centres de documentation « tiers-monde »), trouver votre centre sur [www.ritimo.org](http://www.ritimo.org)
- Consultez le site de Coordination SUD, [www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org) : il présente plus de 100 ONG françaises, l'actualité de la solidarité internationale, ainsi qu'une rubrique « emploi en ONG » avec des offres de mission.

## Autres pistes pour partir

- **Les chantiers bénévoles de solidarité internationale** sont l'occasion de mettre en œuvre ses compétences et sa motivation dans un pays du Sud.  
Contacts : ASMAE ([www.asmae.fr](http://www.asmae.fr)), les Associations du collectif COTRAVAUX ([www.cotravaux.org](http://www.cotravaux.org)), la Guilde Européenne du Raid ([www.la-guilde.org](http://www.la-guilde.org)), etc.
- **Le Congé de Solidarité Internationale (CSI)** : après 12 mois d'ancienneté, un salarié peut demander un CSI pour participer à une mission pour le compte d'une ONG. Cette suspension du contrat de travail pour une durée maximum de 6 mois nécessite l'accord de l'employeur. [www.france-volontaires.org](http://www.france-volontaires.org)
- **L'Engagement de Service Civique Volontaire** est une période d'initiation, de découverte, de rencontre et d'échange, au travers d'une activité utile et solidaire, d'une durée de 6 mois à un an, en France ou à l'étranger. Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans.  
[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

Il existe également quelques postes de solidarité internationale dans le cadre des programmes suivants :

- **SVE (Service volontaire européen)** : 2 à 12 mois. Ouvert aux ressortissants de 18 à 30 ans résidant dans les pays participants (Pays de l'UE, de l'espace économique européen, Bulgarie/Turquie, etc.).  
[www.jeunesseenaction.fr](http://www.jeunesseenaction.fr)
- **VIA ou VIE (Volontariat International en Administration ou en Entreprise)** : 6 à 24 mois. Ouvert aux ressortissants européens de 18 à 28 ans. [www.civiweb.com](http://www.civiweb.com)

Pour plus d'informations sur les autres possibilités de départ, visitez le lien « Autres pistes pour partir » sur le site du CLONG-Volontariat.

N'oubliez pas que l'engagement solidaire est aussi possible en France avec le bénévolat, le don, la participation à des campagnes d'opinion, le commerce équitable, le tourisme ou les finances solidaires...



Le CLONG-Volontariat  
14 Passage Dubail, 75010 Paris  
Tel : 01 42 05 63 00  
Contact : [clong@clong-volontariat.org](mailto:clong@clong-volontariat.org)  
[www.clong-volontariat.org](http://www.clong-volontariat.org)